

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
DE LA COMMUNE DE LINSELLES**

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre,
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni, sur la
convocation et sous la présidence de Madame le Maire, en salle
d'honneur de la Mairie,

Séance du 17 septembre 2026

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 29

2°- Conseil Municipal convoqué le : 11 septembre 2026

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, *Maire*
- M. Antony PIRES, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, M. Olivier OSTYN, , *Adjoints*
- M. Alexis CABIÈRE, Mme Béatrice FERRANT-PERES, Mme Olivia LEMERSRE, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Delphine DEJONCKERE, *Conseillers délégués*
- M. Patrick HELLIN, Mme Christelle CORNARD, M. Philippe VERSAILLE, Mme Nadège DENORME, M. Alexandre VERHELST, Mme Hélène LEJEUNE, M. Pierre-Édouard MARQUET, M. Cyril MANTEZ, Mme Alice REMORY, M. Stéphane FOUCHER, M. Bertrand DUMORTIER, Mme Justine PERSYN, M. Jean-Pierre LELEU, Mme Stéphanie ALLEWEIRELDT, M. Bertrand FLORIN, Mme Dominique BOJAGO, *Conseillers municipaux*

4°- Pouvoirs :

- M. Dominique SINNAEVE, Adjoint, donne pouvoir à M. Antony PIRES, Adjoint,
- Mme Fabienne LORENT, Adjointe, donne pouvoir à Mme Olivia LEMERSRE, Conseillère Déléguée,
- M. Grégory MITTENAERE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,

5°- Secrétaire de séance : Alexis CABIÈRE

6°- Absent excusé : Néant

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

Délibération n° 2026-09-02

SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INCENDIES

Rapport de Madame Isabelle POLLET, Maire

Exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Sécurité - Administration Générale qui s'est réunie le 10 septembre 2026 ;

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Linselles tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal soutient les communes impactées et décide de :

- **FAIRE UN DON** d'un montant de 1 000 € à l'Association des Maires de France (AMF) Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.
- **APPROUVER** ce soutien financier et habilitier Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,

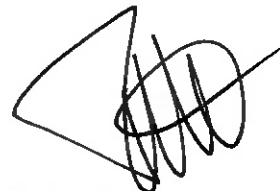
Le secrétaire de séance,



Alexis CABIÈRE



Madame le Maire,
Conseillère Déléguée Métropolitaine,



Isabelle POLLET